

Violence faite aux femmes

**L'OFFRE DE SERVICES EN
FRANÇAIS ET LES ORGANISMES
UNILINGUES ANGLOPHONES
DANS UNE RÉGION DÉSIGNÉE
EN ONTARIO**

www.aocvf.ca

Ce guide est destiné aux organismes ontariens qui ont le mandat d'offrir des services aux femmes aux prises avec la violence en anglais mais qui sont dans une région désignée.

Il leur permettra d'analyser les mécanismes qu'ils ont mis en place pour répondre aux besoins des femmes francophones.



288, rue Dalhousie, pièce E
Ottawa (Ontario) K1N 7E6
Tél. : 613 241-8433
Télééc. : 613 241-8435
info@aocvf.ca

www.aocvf.ca

 @AOcVF  @AOcVFOntario

Les opinions exprimées ici sont celles d'AOcVF et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement de l'Ontario.



Financé par le gouvernement de l'Ontario

Piste de réflexion

Pensez-vous que les femmes peuvent faire face à différentes vulnérabilités, défis et barrières en fonction de leur situation spécifique?

Pensez-vous que les femmes appartenant à des groupes spécifiques devraient recevoir des services adaptés?

Votre organisme a-t-il mis en place des procédures pour répondre aux besoins divers des femmes?

Qu'en est-il pour les femmes francophones?

Votre organisme a-t-il des procédures spécifiques pour aiguiller les femmes francophones vers des services en français?

Pourquoi offrir des services en français aux femmes francophones aux prises avec la violence?

La langue française a un statut particulier en Ontario et les francophones ont des droits spécifiques. La *Loi sur les services en français* leur reconnaît le droit de recevoir des services et de communiquer dans leur langue avec les organismes gouvernementaux dans 26 régions désignées de l'Ontario¹. Le *règlement 284/11* étend les obligations liées aux services en français aux tierces parties chargées d'offrir des services au nom du gouvernement de l'Ontario. Les CALACS et les maisons d'hébergement peuvent être considérés comme étant des tierces parties, donc être soumis à la *Loi sur les services en français*.

Au-delà de la loi, il est important que les femmes d'expression française aux prises avec la violence reçoivent du soutien dans leur langue pour faciliter leur processus de guérison. Comme la guérison passe par la capacité d'une femme à mettre des mots sur les violences vécues et sur son ressenti, celle-ci a besoin de s'exprimer dans sa langue, et ce, même si elle est parfaitement bilingue. Elle a également besoin de voir que la personne qui l'écoute et l'accompagne la comprend. Elle a enfin besoin d'un environnement où elle se sent à l'aise et qui lui permet de briser son isolement. Une femme francophone aux prises avec la violence a donc besoin de faire appel à un organisme qui peut offrir des services en français de qualité et qui affiche clairement que les femmes francophones sont les bienvenues.

.....
¹Pour plus d'information visitez le site : Services gouvernementaux en français.

L'offre active des services en français

Le concept d'offre active implique que les services en français sont :

- Facilement disponibles et accessibles
- Publicisés
- De qualité équivalente à ceux offerts en anglais
- Adaptés aux besoins et à la réalité des femmes francophones

En tant qu'organisme unilingue anglophone, vous n'êtes pas tenus d'offrir vous-même des services en français. Par contre, si vous êtes dans une région désignée, vous pouvez mettre en place des mécanismes permettant d'offrir un meilleur service aux femmes francophones. Le préalable pour vous sera de connaître les organismes francophones ou bilingues de votre communauté, d'établir des protocoles d'entente et de vous assurer de mettre en place des procédures pour identifier et aiguiller les femmes francophones.

Une femme francophone en crise ou vulnérable, qui vient dans votre organisme, ne demandera peut-être pas si elle peut être servie en français dans la communauté, parce que sa priorité sur le moment est de résoudre son problème immédiat. Par contre, si vous l'informez qu'il existe un organisme offrant des services en français, il est fort probable qu'elle demandera à y être aiguillée.

Ce n'est pas à une femme de demander si elle peut recevoir des services en français, c'est à l'organisme de l'informer de l'existence dans la communauté d'organismes offrant des services en français.

Questions à vous poser

Voici une liste de questions vous permettant d'évaluer votre capacité à bien aiguiller les femmes francophones.

Connaissance des organismes francophones de la communauté

- Existe-t-il dans notre communauté des organismes offrant des services en français aux femmes aux prises avec la violence (organismes francophones ou organismes bilingues)?
- Nos employées connaissent-elles toutes les organismes offrant des services en français?
- Connaissons-nous le mandat de ces organismes?²
- Avons-nous un protocole d'entente avec ces organismes?
- Aiguillons-nous souvent des femmes à ces organismes?
- Nos employées connaissent-elles toutes Fem'aide, la ligne d'écoute provinciale francophone?³

²Beaucoup d'organismes francophones dans le domaine de la violence faite aux femmes offrent des services aux survivantes de violence à caractère sexuel et de violence conjugale.

³Pour plus d'information sur la ligne Fem'aide, veuillez vous référer à la page 8 de ce guide.

- Avons-nous des liens avec Action ontarienne contre la violence faite aux femmes?⁴

Accueil des femmes

- Notre site Web contient-il une section en français dirigeant les femmes à l'organisme ou aux organismes offrant des services en français dans la communauté? Les orientons-nous à la ligne Fem'aide?
- Y a-t-il sur notre boîte vocale un message en français qui oriente vers la ligne Fem'aide ou vers d'autres organismes de la communauté?
- Avons-nous à l'accueil une affiche en français informant les femmes francophones que nos services sont offerts en anglais seulement, mais que des services en français sont disponibles dans la communauté?
- Dès le premier contact, avons-nous une procédure qui permet de déterminer dans quelle langue la femme aimerait recevoir le service?
- Nos employées sont-elles toutes informées de cette procédure?
- Dès le premier contact, indiquons-nous à la femme qu'elle peut recevoir des services en français dans un autre organisme de la communauté?
- Avons-nous de l'information sur les organismes offrant des services en français dans la communauté pouvant être facilement donnée aux femmes francophones (numéro de la ligne Fem'aide, feuillet d'information d'un organisme, etc.)?

⁴Pour plus d'information sur Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, veuillez vous référer à la page 9 de ce guide.

- Avons-nous une procédure pour faciliter l'accès de la femme à l'organisme qui offre des services en français (téléphoner à l'organisme, accompagner la femme, etc.)?

Dans la mesure où la plupart des organismes qui offrent des services aux femmes ont une adresse confidentielle, les femmes se présentent rarement en personne au service. Le premier contact se faisant souvent par téléphone ou courriel, il est possible de déterminer dès cette étape si une femme veut des services en français ou en anglais.

Ressources provinciales francophones en violence faite aux femmes

Fem'aide www.femaide.ca

Fem'aide est la ligne d'écoute provinciale francophone. Elle offre aux femmes ontariennes francophones aux prises avec la violence du soutien, des renseignements et de l'aiguillage vers les services appropriés dans leur communauté. Fem'aide peut également répondre aux demandes de renseignements faites par les proches de femmes aux prises avec la violence. Le service est confidentiel et offert 24 heures par jour et sept jours par semaine.

Vous pouvez donner aux femmes le numéro de téléphone de la ligne :
1 877 336-2433, **ATS** 1 866 860-7082

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) www.aocvf.ca

AOcVF est un regroupement provincial féministe et francophone d'organismes qui œuvrent ou qui sont engagés dans l'élimination de la violence faite aux femmes.

Les organismes membres d'AOcVF sont des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), des maisons d'hébergement pour femmes et des programmes en matière de violence.

AOcVF mène différentes activités :

- **Institut de formation en matière de violence faite aux femmes** — www.institutdeformation.ca
 - Développement d'outils en français
 - Offre de formations en ligne ou en personne
- **Centre de services juridiques pour les femmes francophones de l'Ontario**
www.aocvf.ca/service-juridique/
 - Développement de ressources en droit de la famille pour les femmes, par le biais de la campagne Femmes ontariennes et droit de la famille / Family Law Education for Women
 - Offre d'information juridique en droit de la famille aux femmes et aux intervenantes
 - Offre de conseils juridiques sommaires en droit de la famille aux femmes aux prises avec la violence

